

## CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES COMITES d'ANIMATION et de GESTION

Le Comité d'Animation et de Gestion de chaque Centre Socioculturel constitue une instance privilégiée de concertation et de propositions pour une meilleure satisfaction des usagers, une mise en œuvre d'un projet social coopératif et efficient.

Le Comité d'Animation et de Gestion est composé notamment:

- des représentants issus des principales activités de chaque centre socioculturel,
- de personnes participant plus particulièrement à l'élaboration des projets d'activités et souhaitant apporter leur réflexion à l'amélioration et au développement des interventions dans les différents secteurs d'animation.

Il participe en liaison étroite avec le directeur du centre à la définition et au suivi du projet social du centre socioculturel.

Le nombre de ces membres n'est pas limité.

Les dits membres de chaque Comité d'Animation et de Gestion doivent être adhérents de l'association de Coordination conformément aux statuts de l'association, et âgés d'au moins 10 ans.

Chaque Comité d'Animation et de Gestion proposera 2 au minimum et 4 au maximum représentants au Conseil d'Administration de l'Association de Coordination.

### Conditions pour être membre d'un Comité d'Animation et de Gestion du centre socioculturel.

Pour être membre d'un Comité d'Animation et de Gestion d'un centre, il est impératif de remplir les conditions suivantes

- **être adhérent au centre socioculturel**, c'est-à-dire être titulaire d'une carte individuelle ou familiale et avoir acquitté sa cotisation.
- **adhérer au projet social du centre socioculturel** tant sur son sens que ses valeurs.

**LE SENS :** Le projet social est un projet global qui s'adresse à tous les habitants du quartier.

Il est le fruit d'un travail de concertation et de mise en commun des préoccupations de chacun, une reconnaissance partagée du quartier et du projet associant les habitants, les professionnels et les partenaires.

Il répond à quatre missions fondamentales considérant le centre socioculturel comme un équipement de quartier à vocation sociale globale, un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.